

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°31a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOU, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Etaient absents : Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Service Restauration – Vote des tarifs des restaurants scolaires des écoles publiques de la Ville de Tulle (Repas non assujettis à TVA)

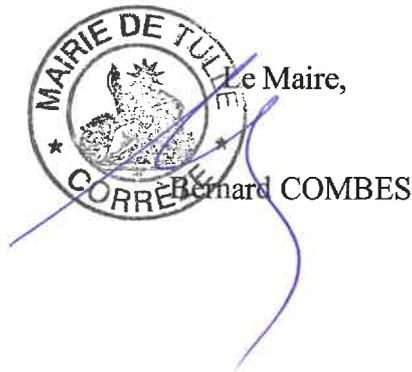
Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Restauration,
- Vu sa délibération n°2 du 10 décembre 2013 décidant la reprise en régie du service Restauration à l'issue de la période de délégation de service public,
- Vu sa délibération n°1a du 23 juin 2014 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service Restauration de la Ville de Tulle,
- Considérant que, selon l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence, les tarifs publics locaux sont fixés par les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 1987,
- Vu l'article 82 de la loi du 13 août 2004 « Libertés et Responsabilités Locales » modifiant le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires,

- Considérant que les collectivités ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire,
- Considérant que pour calculer les tarifs de restauration scolaire, il est fait référence à l'indice des prix à la consommation et à l'indice des prix de la restauration collective publiés par l'INSEE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Fixe** les tarifs des Restaurants scolaires des écoles publiques de la Ville de Tulle (Repas non assujettis à TVA) pour l'année 2024-2025 conformément au tableau ci-annexé.
- 2 - Ces tarifs** sont applicables au 1^{er} Septembre 2024.
- 3 - Les recettes** en résultant seront inscrites au budget à autonomie financière Restauration.
- 4-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Clément VERGNE', written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2024

JBA - 25062024

Tarifs repas

3,49%

enfant écoles de Tulle et Chambon	2023 - 2024						2024 - 2025					
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge
	forfait			hors forfait			forfait			hors forfait		
0 - 15 000	2,97	2,78	2,59	3,11	2,92	2,72	3,07	2,87	2,68	3,22	3,02	2,81
15 001 - 25 000	3,21	3,01	2,81	3,37	3,16	2,95	3,32	3,11	2,91	3,48	3,27	3,05
25 001 - 35 000	3,33	3,17	3,02	3,50	3,33	3,17	3,45	3,29	3,12	3,62	3,45	3,28
35 001 - 50 000	3,45	3,36	3,27	3,62	3,53	3,43	3,57	3,48	3,38	3,75	3,65	3,55
50 001 - 9 999 999	3,52	3,50	3,48	3,70	3,67	3,65	3,64	3,62	3,60	3,82	3,80	3,78

	2023-2024		2024-2025	
	HT	TTC	HT	TTC
adulte Ville de Tulle				
enseignants		3,50		3,62
enseignants tarif réduit		5,11		5,29
Repas extérieurs		3,82		4,00
maternelle 4 composants	3,89		4,03	
maternelle 5 composants	4,08		4,22	
Primaires 4 composants	4,10		4,24	
Primaires 5 composants	4,30		4,45	
Adultes 4 composants	4,45		4,61	
Adultes 5 composants	4,68		4,84	

